

Le 1 décembre 2025

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 1 décembre 2025 à 20h tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand  
Monsieur Richard Bossé  
Monsieur Patrick Beaulieu  
Monsieur Mathieu Briand  
Madame Marie-Pier Morneau  
Madame Josiane Lauzier

Assiste également à la séance du conseil, Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

## **1- MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

## **2- CONFORMITE DU QUORUM**

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

## **3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **PROJET ORDRE DU JOUR**

#### **1- MOT DE BIENVENUE**

#### **2- CONFORMITÉ DU QUORUM**

#### **3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

##### **4.1 RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2025**

#### **5- SUIVI DES DOSSIERS**

#### **6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

#### **7- CORRESPONDANCE :**

#### **8- AFFAIRES FINANCIÈRES :**

##### **8.1 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS RELATIVES AUX DONS ET AUTRES AVANTAGES**

- 8.2 RENOUVELER NOTRE COTISATION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
- 8.3 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC ME RINO SOUCY
- 8.4 RENOUVELLEMENT ASSURANCE 2026
- 8.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026 DE LA FONDATION DU CENTRE D'ÉTUDE COLLÉGIALES DU TÉMISCOUATA
- 8.6 RENOUVELLEMENT ANNUEL GROUPE ACCISST 2025-2026
- 8.7 AUTORISATION POUR EFFECTUER UN TRANSFERT DE FONDS

**9- GREFFE ET ORGANISATION :**

- 9.1 RÉSOLUTION – CALENDRIER DES RÉUNIONS CONSEIL 2026
- 9.2 RÉSOLUTION – MANDATS DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS
- 9.3 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
- 9.4 NOMINATION D'UN REMPLAÇANT AU MAIRE POUR ASSISTER AUX RÉUNIONS DE LA MRC
- 9.5 RÉSOLUTION POUR CONFIRMER AUX ORGANISMES LES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ DÉLÉGUÉES AUX DIFFÉRENTS COMITÉS
- 9.6 ACCEPTATION DU BUDGET REVISE 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION DU TEMISCOUATA
- 9.7 DATE DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
- 9.8 APPUI POUR L'APPEL À L'ACTION – COUPURES DANS LES SERVICES DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS AU TÉMISCOUATA
- 9.9 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

**10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

**11- TRAVAUX PUBLICS :**

**12- URBANISME :**

- 12.1 NOMINATION DES PERSONNES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :**

- 13.1 PARTICIPATION AU RASSEMBLEMENT DES CAMPS
- 13.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA SURFACE MULTISPORT
- 13.3 ACHAT D'UN NOUVEAU RÉFRIGÉRATEUR POUR LA LOCATION DU GYMNASSE

**14- CAMPING DU LAC DÔLE :**

14.1 RENOUVELLEMENT À TOURISME TÉMISCOUATA POUR L'ANNÉE 2026

**15- AFFAIRES DIVERSES :**

15.1 RENOUVELLEMENT DES TROUSSES MÉDICALES ET INSPECTION DES DÉFIBRILLATEURS

15.2 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE ROUE POUR LE CHARGEUR SUR ROUES (VIEUX)

15.3 PAIEMENT DE FACTURES POUR RÉPARATIONS DU TRACTEUR

15.4 EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE À LA VOIRIE

15.5 APPUI AUX PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRICOLES DU BAS-SAINT-LAURENT

15.6 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU CONTREMAÎTRE

15.7 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'AUGMENTER L'ENVELOPPE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) DESTINÉE AUX CITOYENS

15.8 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX PERSONNE SINISTRÉES (CROIX-ROUGE)

**16- PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est donc proposé par madame Johanny Morneau-Briand appuyé par madame Josiane Lauzier et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

**4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX :**

**4.1 RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2025**

**a) DISPENSE DE LECTURE :**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

**b) COMMENTAIRES ET/OU CORRECTIONS :**

Il est proposé par monsieur Mathieu Briand, appuyé par madame Marie-Pier Morneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 novembre 2025 soit adopté et que madame la mairesse et madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

## **5- SUIVI DES DOSSIERS :**

- Johanny Morneau-Briand; Événement Atelier de création BD avec VoRo le 13 décembre à la bibliothèque. Et activité à la maison Parent.
- Patrick Beaulieu; rencontre avec entente pour l'acceptation d'une piste de motoneige pour 2026. Direction sur comité.
- Marie-Pier Morneau; Le 11 novembre, les postes du comité des loisirs ont été redistribués. Le comité travail présentement sur le Carnaval et les bénévoles du comité suivent des formations team loisirs/sports.
- Mélissa Lord; Résumer de la séance ordinaire de conseil des maires (MRC)

Pour commencer, nous avons eu une rencontre avec les producteurs et productrices acéricoles du Bas St-Laurent. Ceux-ci étaient présents pour que nous les appuyons dans leurs demandes au ministère des Ressources Naturelles et des Forêts. Leur demande est de respecter l'engagement qu'ils ont eu de 2000 hectares de potentiel acéricole à moyen terme ne tiendrait plus selon le nouveau ministre en place. Cette entente avait été conclue en mai 2025 avec la ministre en place Mahité Blanchette-Vézina. Nous adopterons en point 15.5, une résolution pour l'appui des acériculteurs car, à l'unanimité des maires assis à la table, nous voulons tous que notre économie reste en santé même avec notre appellation 'Région éloignée'.

A ma demande, j'ai voulu que le Témiscouata se mobilise pour mettre de la pression au niveau du programme Réno région. Trop peu d'argent dans l'enveloppe pour le nombre de demande des usagés dans le besoin. Que ce soit pour des rampes d'accès ou des barres de soutiens, le programme mat de délai interminable et peu de moyen financier.

Nous avons approuvé le budget 2026 de la MRC. Nos quote-part nous seront transmis afin de faire notre budget municipal.

## **6- APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0466**

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'approver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 30 novembre 2025 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **163 404.87 \$** et de salaire net de **40 533.72 \$**.

-ADOPTÉE-

## **7- CORRESPONDANCE :**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de la correspondance, la directrice générale peut répondre si question.

## **8- AFFAIRES FINANCIÈRES :**

### **8.1 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS RELATIVES AUX DONS ET AUTRES AVANTAGES**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0467**



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA !**

---

### **REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉS OU AUTRES DONS REÇUS**

#### **Règlement 424 sur le code de déontologie des élus**

**Année 2025**

<b>DATE DE LA DÉCLARATION</b>	<b>DONATEUR</b>	<b>REMIS À</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Entre le 4 décembre 2024 et le 1 décembre 2025	Aucun donateur	Marie-Josée Corbin Directrice générale et Greffière-trésorière	Les élus inscrits ci-dessous déclarent n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou avantage d'une valeur de plus de 200\$

## **LISTE DES DÉCLARANTS AU 1 DÉCEMBRE 2025**

+	Mélissa Lord, mairesse	13 novembre 2025
+	Johanny Morneau- Briand, siège 1	25 novembre 2025
+	Richard Bossé, siège 2	25 novembre 2025
+	Patrick Beaulieu, siège 3	26 novembre 2025
+	Mathieu Briand siège 4	24 novembre 2025
+	Marie-Pier Morneau	18 novembre 2025
+	Josiane Lauzier	18 novembre 2025
+	Roberto Pelletier, ancien au siège 4	25 novembre 2025
+	Frédéric Beaulieu, ancien au siège 5	13 novembre 2025
+	Normand Lizotte, ancien au siège 6	13 novembre 2025

En vertu de l'article 5.2.4.3 du règlement numéro 424 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux, le directeur général et greffier-trésorier tient un registre public des déclarations des élus municipaux lorsque ceux-ci reçoivent tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et dont la valeur excède 200\$. Ce registre est public et affiché sur le site internet de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Déposé lors de l'assemblée du conseil du 1 décembre 2025 (Chapitre E-15.1.0.1 — Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)

---

Marie-Josée Corbin  
Directrice générale / Greffière-trésorière

Je, Marie-Josée Corbin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, fais rapport aux membres du conseil et procède au dépôt du registre des déclarations. Je confirme n'avoir reçu aucune déclaration écrite des élus municipaux concernant une marque d'hospitalité, un don ou tout autre avantage qui ne serait pas de nature strictement privée ou susceptible d'influencer leur indépendance ou de compromettre leur intégrité, et dont la valeur ne peut excéder 200 \$.

-DÉPOSÉ-

## **8.2 RENOUVELEZ NOTRE COTISATION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2026**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0468**

**CONSIDÉRANT** la réception de la demande de renouvellement de notre cotisation 2026 de la Fédération Québécoise des municipalité (FQM);

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à renouveler notre cotisation à la FQM au montant de 1 331.37 \$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

### **8.3 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC ME RINO SOUCY**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0469**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat annuel avec Me Rino Soucy pour des services juridiques est à renouveler pour 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat proposé est le même montant forfaitaire que l'année dernière soit de 500.00 \$ plus taxes applicables ;

Il est proposé par madame Josiane Lauzier, appuyé par monsieur Mathieu Briand et résolu à l'unanimité des membres présents de souscrire à un contrat annuel de services juridiques à la firme DHC Avocats représenté par Me Rino Soucy au montant de 500.00\$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

### **8.4 RENOUVELLEMENT ASSURANCE 2026**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0470**

**CONSIDÉRANT QUE** la Mutuelle des Municipalités du Québec a transmis le renouvellement de nos polices d'assurance pour l'année 2026 ;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre pour le renouvellement des polices d'assurance pour l'année 2026 au montant de 11 590.31 \$ sur 6 versements.

-ADOPTÉE-

## **8.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026 DE LA FONDATION DU CENTRE D'ÉTUDE COLLÉGIALES DU TÉMISCOUATA**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0471**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande d'aide financière pour contribuer à la Fondation du centre d'étude collégiales du Témiscouata;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de cette campagne de financement est de contribuer à la rétention et à la migration des jeunes adultes au Témiscouata et est un moyen efficace de lutter contre la dévitalisation de notre milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le CÉCT, par son « SERVICE AUX ENTREPRISE », offre sur le territoire de la formation liée au développement des compétence des employés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Pier Morneau, appuyé par monsieur Mathieu Briand et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à contribuer à la campagne de financement 2026 de la Fondation du centre d'étude collégiales du Témiscouata au montant de 100.00 \$.

⊕ La municipalité compte 3 étudiants de St-Louis-du-Ha! Ha! qui sont présentement inscrits au campus pour la session automne 2025.

-ADOPTÉE-

## **8.6 RENOUVELLEMENT ANNUEL GROUPE ACCISST 2025-2026**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0472**

**CONSIDÉRANT** la réception de la demande de renouvellement annuel – entente de service 2025-2026;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le renouvellement annuel – entente de service 2025-2026 au montant de \_\_\_\_\_ \$ plus taxes.

Considérant la révision de la facture cette résolution est reportée à la prochaine séance.

-REPORTÉE-

## **8.7 AUTORISATION POUR EFFECTUER UN TRANSFERT DE FONDS**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0473**

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue de l'élection municipale de 2025 requiert la mise en place d'un fonds électoral spécifique afin d'assurer le bon déroulement des opérations électorales;

**CONSIDÉRANT QUE** des dépenses doivent être engagées pour couvrir, notamment, la rémunération du personnel électoral, l'impression du matériel électoral ainsi que tout autre frais lié à l'organisation de cette élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant requis pour couvrir ces dépenses est estimé à 14 347,41 \$;

DESCRIPTION	OUVERTURE	PERIODE	CUMULE	BUDGET
QUOTE-PART REMUN PREFET	0.00	3 084.48	3 084.48	3 084.48 \$
ÉLECTION - REMUNERATION	0.00	8 181.60	8 181.60	7 500.00 \$
ÉLECTION - CHARGES SOCIALES	0.00	1 238.18	1 238.18	1 145.00 \$
ÉLECTION - FOURN. BUREAU	0.00	1 843.15	1 843.15	4 500.00 \$
ÉLECTION - AUTRES DEP.	0.00	0.00	0.00	0.00 \$
** TOTAUX **		0.00	14 347.41	14 347.41   16 229.48 \$

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Mathieu Briand, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à effectué le transfert de fonds d'un montant de quatorze mille trois cent quarante-sept dollars et quarante et un cents du compte ET<sup>2</sup> (14 347,41 \$) au compte courant de la municipalité

Il est également convenu d'affecter un montant au fonds des élections pour les (4) prochain budget en prévision du scrutin de 2029 (obligation selon la loi au code municipal).

-ADOPTÉE-

## **9- GREFFE ET ORGANISATION :**

### **9.1 RÉSOLUTION – CALENDRIER DES RÉUNIONS CONSEIL 2026**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0474**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 148 du Code municipal le conseil établit avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit article prévoit au moins une réunion par mois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par madame Marie-Pier Morneau et résolu à l'unanimité des membres présents adopte le calendrier des réunions régulières du conseil municipal 2026 tel que présenté ici-bas et que l'heure pour le début de chaque rencontre soit à 20h00 et qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

<b>Mois</b>	<b>Date</b>
Janvier	Lundi 12 janvier
Février	Lundi 2 février
Mars	Lundi 2 mars
Avril	Lundi 6 avril
Mai	Lundi 4 mai
Juin	Lundi 8 juin
Juillet	Lundi 6 juillet
Août	Lundi 3 août
Septembre	Mardi 8 septembre
Octobre	Lundi 5 octobre
Novembre	Lundi 2 novembre
Décembre	Lundi 7 décembre

-ADOPTÉE-

## **9.2 RÉSOLUTION – MANDATS DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0475**

**CONSIDÉRANT QU'il** est devenu nécessaire de désigner officiellement par résolution la ou les personne(s) qui assistera(ont) aux réunions des différents comités;

Il est proposé madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer aux responsables des différents comités la ou les personne(s) suivante(s) qui a(ont) été mandatée(s) par le conseil municipal pour assister aux réunions de ces comités :

LOISIRS	Marie-Pier Morneau Josiane Lauzier
VTT TRANS TÉMIS ET MOTONEIGE	Patrick Beaulieu Mathieu Briand
RÉGIE INTER, INFRASTRUCTURE PORTAIRES LAC TÉMISCOUATA	Mélissa Lord
TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF	Josiane Lauzier
CORPORATION SENTIER RDL-TÉMISCOUATA	Patrick Beaulieu
TRAVAUX PUBLICS	Patrick Beaulieu Richard Bossé
SÉCURITÉ INCENDIE	Patrick Beaulieu
RIDT	Marie-Pier Morneau Subt : Patrick Beaulieu
TOURISME	Josiane Lauzier
BIBLIOTHÈQUE	Johanny Morneau-Briand
OFFICE MUNICIPALE	Richard Bossé
COMITÉ D'URBANISME	CONSULTATIF Patrick Beaulieu Johanny Morneau-Briand
POLITIQUE FAMILIAL MADA	Josiane Lauzier Johanny Morneau-Briand
LAC DÔLE	Marie-Pier Morneau, Mathieu Briand Mélissa lord
COMITÉ POUR L'ÉGLISE	Johanny Morneau-Briand
COMITÉ SÉCURITÉ CIVILE	Mélissa Lord
ASTER	Mélissa Lord, Josiane Lauzier

-ADOPTÉE-

### **9.3 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0476**

**ATTENDU QUE** le mandat du maire suppléant est arrivé à échéance et doit être renouvelé;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Marie-Pier Morneau  
**ET APPUYÉ PAR** monsieur Patrick Beaulieu;

**QUE** Richard Bossé, conseiller, soit nommé maire suppléant de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour une durée d'un (1) an, conformément aux dispositions prévues à cet effet.

Je, Richard Bossé conseiller accepte.

En conséquence, il est résolu à la majorité des conseillers que Richard Bossé soit maire suppléante de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour un terme d'un an.

-ADOPTÉE-

#### **9.4 NOMINATION D'UN REMPLAÇANT AU MAIRE POUR ASSISTER AUX RÉUNIONS DE LA MRC**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0477**

**CONSIDÉRANT QU'il** est nécessaire de nommer un remplaçant pour assister aux réunions de la M.R.C. lorsque la mairesse est dans l'incapacité d'y assister;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Mathieu Briand  
**ET APPUYÉ PAR** monsieur Patrick Beaulieu;

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENT**  
de nommer Richard Bossé comme substitut pour assister aux réunions de la M.R.C. lorsque celle-ci sera dans l'incapacité d'y assister.

Je, Richard Bossé accepte cette responsabilité.

-ADOPTÉE-

#### **9.5 RÉSOLUTION POUR CONFIRMER AUX ORGANISMES LES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ DÉLÉGUÉES AUX DIFFÉRENTS COMITÉS**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0478**

**CONSIDERANT QU'il** est devenu nécessaire de désigner officiellement par résolution la ou les personne (s) qui assistera (ront) aux réunions des différents comités;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer aux responsables des différents comités la ou les personne (s) suivante (s) qui a (ont) été mandatée (s) par le conseil municipal pour assister aux réunions de ces comités :

- ➡ Loisirs : Josiane Lauzier, Marie-Pier Morneau
- ➡ Service incendie : Patrick Beaulieu
- ➡ RIDT : Marie-Pier Morneau et Patrick Beaulieu (substitut)
- ➡ VTT Trans-Témis et motoneige : Patrick Beaulieu, Mathieu Briand
- ➡ Régie Intermunicipale des Infrastructures portuaires du Lac Témiscouata : Mélissa Lord
- ➡ Transport adapté et collectif : Josiane Lauzier
- ➡ Corporation du Sentier RDL-Témiscouata : Patrick Beaulieu
- ➡ Comité Sécurité civile : Mélissa Lord
- ➡ Travaux publics : Patrick Beaulieu et Richard Bossé
- ➡ Tourisme : Josiane Lauzier
- ➡ Bibliothèque : Johanny Morneau-Briand
- ➡ Office Municipale : Richard Bossé
- ➡ Comité consultatif d'urbanisme : Patrick Beaulieu/ Johanny Morneau-Briand
- ➡ Politique familial Mada : Josiane Lauzier /Johanny Morneau-Briand
- ➡ Lac Dôle : Mélissa Lord/Marie-Pier Morneau/Mathieu Briand
- ➡ Comité pour l'église : Johanny Morneau-Briand
- ➡ Aster : Mélissa Lord/Josiane Lauzier

-ADOPTÉE-

## **9.6 ACCEPTATION DU BUDGET REVISE 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION DU TEMISCOUATA**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0479**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une copie du budget révisé 2025 de l'Office d'habitation du Témiscouata;

**ATTENDU QUE** les conseillers ont pris connaissance du budget révisé 2025;

Il est proposé par monsieur Mathieu Briand, appuyé par madame Josiane Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget révisé 2025 de l'Office d'habitation du Témiscouata présentés.

-ADOPTÉE-

## **9.7 DATE DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0480**

**CONSIDÉRANT QUE** la période entre la fête de Noël et le jour de l'An s'avère une période peu achalandée;

SUR PROPOSITION de madame Johanny Morneau-Briand, appuyée par monsieur Richard Bossé, il est résolu de fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes 2025, soit du 19 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclusivement.

-ADOPTÉE-

## **9.8 APPUI POUR L'APPEL À L'ACTION – COUPURES DANS LES SERVICES DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS AU TÉMISCOUATA**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0481**

**ATTENDU QUE** la Table de concertation multisectorielle pour les personnes aînées du Témiscouata, appuyée par le Comité des usagers du Témiscouata et plusieurs organismes communautaires et sociaux du territoire, a exprimé sa vive préoccupation à la suite des coupures de financement touchant les services de soutien aux proches aidants ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Témiscouata compte parmi les plus âgées du Québec et se trouve particulièrement vulnérable face à ces compressions budgétaires ;

**ATTENDU QUE** les fonds alloués jusqu'à tout récemment permettaient d'offrir des groupes d'entraide, des activités de répit et de soutien ainsi qu'un accompagnement essentiel pour les personnes proches aidantes du Témiscouata ;

**ATTENDU QUE** la suspension de ces services, faute de financement, laisse de nombreuses familles sans appui et entraîne des conséquences graves telles que l'épuisement, l'isolement, la détresse psychologique et une détérioration de la santé des personnes proches aidantes ;

**ATTENDU QUE** ces coupures compromettent directement le maintien à domicile des personnes aînées, particulièrement dans un milieu rural où l'accès aux services demeure limité, accentuant ainsi la pression sur le réseau public de santé et de services sociaux ;

**ATTENDU QUE** le rôle des proches aidants est reconnu comme indispensable au fonctionnement du système de santé et des services sociaux, et qu'ils méritent un accompagnement et une reconnaissance à la hauteur de leur contribution ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Marie-Pier Morneau,  
**APPUYÉ PAR** madame Johanny Morneau-Briand,

**ET RÉSOLU :**

1. Que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! appuie la démarche de la Table de concertation multisectorielle pour les personnes aînées du Témiscouata et des organismes signataires demandant le rétablissement rapide d'un financement adéquat pour les services de soutien aux proches aidants sur le territoire du Témiscouata ;
2. Que la Municipalité demande au gouvernement du Québec de mettre en place une solution durable et équitable, tenant compte des réalités démographiques et géographiques des régions rurales comme le Témiscouata ;
3. Que copie de la présente résolution soit transmise à :

**DESTINATAIRES :**

- Mme Sonia Bélanger, ministre responsable des Service sociaux
- M. Christian Dubé, ministre de la Santé
- Mme Caroline Proulx, ministre responsable des Aînés, ministre déléguée à la Santé et ministre responsable de la Condition féminine
- Mme Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Dr Jean-Christophe Carvalho, président-directeur général du CISSS du Bas-Saint-Laurent

-ADOPTÉE-

**9.9 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS  
PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0482**

À cette session ordinaire du conseil municipal, 7 membres du conseil sur 7 ont déposé le formulaire de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus tel que prévu au Code municipal du Québec.

- Les trois anciens élus siègent au poste 4,5 et 6 ont remis leur formulaire de déclaration à la directrice générale.

-DÉPOSÉ-

**10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

**11- TRAVAUX PUBLICS :**

**12- URBANISME :**

## **12.1 NOMINATION DES PERSONNES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0483**

**CONSIDÉRANT QU'**un comité consultatif d'urbanisme doit être constitué conformément au Règlement n° 97 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement n° 97 prévoit que ce comité doit être composé de deux membres du conseil municipal et de trois résidents du territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des élections du 2 novembre 2025, deux conseillers siégeant au CCU n'ont pas été réélus ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Normand Lizotte souhaite demeurer membre du CCU à titre de résident ;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux conseillers municipaux doivent également être nommés par résolution ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Richard Bossé  
**APPUYÉ PAR** monsieur Mathieu Briand

**ET RÉSOLU :**

- **DE NOMMER** Monsieur Patrick Beaulieu et madame Johanny Morneau-Briand comme membres du Comité consultatif d'urbanisme à titre de conseillers municipaux.
- **DE NOMMER** monsieur Normand Lizotte comme résident du territoire et de maintenir monsieur Jean-Yves St-Pierre à titre de résident et président, ainsi que monsieur Guy Raymond comme résident du territoire, et ce, jusqu'à leur demande de remplacement ou jusqu'à la fin de leur mandat, conformément aux dispositions du Règlement n° 97 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

-ADOPTÉE-

## **13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :**

### **13.1 PARTICIPATION AU RASSEMBLEMENT DES CAMPS**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0484**

**ATTENDU QUE** *Le Rassemblement des camps!* est un événement incontournable de réseautage pour tous les gestionnaires de camp du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** l'édition 2026 de cet événement se tiendra le jeudi 29 janvier 2026, de 9 h à 15 h 45, à l'Hôtel Le Navigateur de Rimouski;

**ATTENDU QUE** cette activité vise à enrichir les pratiques et stratégies en gestion de camps de jour, à outiller les gestionnaires, à favoriser la collaboration et l'échange entre les acteurs du milieu, ainsi qu'à renforcer l'inclusion, la transition école-camp et la qualité des interventions en loisir;

**ATTENDU QUE** la participation à cet événement constitue une occasion pertinente de formation et de perfectionnement pour le ou la responsable des camps de jour municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Josiane Lauzier  
**APPUYÉ PAR** monsieur Mathieu Briand

**ET RÉSOLU :**

1. D'autoriser la participation de Diane Bossé à Le Rassemblement des camps! qui se tiendra le 29 janvier 2026 à Rimouski;
2. D'autoriser l'inscription au montant de 70 \$ + taxes (tarif membre, dîner inclus), ainsi que les frais de déplacement;
3. Que la présente résolution soit transmise au service des loisirs pour suivi.

-ADOPTÉE-

### **13.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA SURFACE MULTISPORT**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0485**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Education dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été acceptée pour le projet de rénovation et de modernisation de la patinoire extérieure;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'installation d'une surface multisport sur la patinoire municipale ;

**CONSIDÉRANT QU'**un solde demeure disponible dans l'enveloppe de la subvention octroyée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport a confirmé l'acceptation de l'ajout de l'éclairage pour la surface multisport dans le cadre du projet subventionné ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) demandes de soumission ont été envoyées pour l'installation des luminaires sur la surface multisport;

**CONSIDÉRANT** la réception de deux soumissions :

- une première présentée par AC Électrique au montant de 21 000.00 \$ plus taxes applicables
- une deuxième de TÉMIS ÉLECTRIQUE 2021 au montant de 20 810.00 \$ plus taxes applicables

Il est proposé par madame Marie-Pier Morneau, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la soumission déposée par TÉMIS ÉLECTRIQUE 2021 INC. pour l'installation des luminaires sur la surface multisport, au montant de 20 810.00 \$, plus taxes.

-ADOPTÉE-

### **13.3 ACHAT D'UN NOUVEAU RÉFRIGÉRATEUR POUR LA LOCATION DU GYMNAZE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0486**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer un service adéquat lors des activités, événements et locations du gymnase ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réfrigérateur actuellement en place est défectueux et présente un risque potentiel d'incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence d'un réfrigérateur fonctionnel est essentielle au bon déroulement des activités et à la satisfaction des utilisateurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat d'un nouvel appareil constitue la solution la plus efficace et durable pour assurer un service fiable ;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de soumissions ont été effectuées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Johanny Morneau-Briand  
**ET APPUYÉ PAR** monsieur Mathieu Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

D'autoriser l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur destiné au gymnase, conformément aux soumissions reçues et aux besoins identifiés chez TANGUAY RDL au montant de 1 713.12\$ taxes comprises.

-ADOPTÉE-

## **14- CAMPING DU LAC DÔLE :**

### **14.1 RENOUVELLEMENT À TOURISME TÉMISCOUATA POUR L'ANNÉE 2026**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0487**

**CONSIDÉRANT** la réception de l'avis de renouvellement à Tourisme Témiscouata pour l'année 2026;

Il est proposé par madame Josiane Lauzier, appuyé par madame Marie-Pier Morneau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement du renouvellement à Tourisme Témiscouata pour l'année 2026 au montant de 175.00\$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

## **15- AFFAIRES DIVERSES :**

### **15.1 RENOUVELLEMENT DES TROUSSES MÉDICALES ET INSPECTION DES DÉFIBRILLATEURS**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0488**

**ATTENDU QUE** la disponibilité de matériels médicaux conformes et en bon état est essentielle afin d'assurer la sécurité du personnel et de la population ;

**ATTENDU QUE** les trousse médicales de l'ensemble des bâtiments municipaux doivent être mises à jour afin de répondre aux normes en vigueur et de garantir une intervention rapide et efficace en situation d'urgence ;

**ATTENDU QUE** les défibrillateurs externes automatisés (DEA) situés à la Maison A. Parent et à la caserne doivent faire l'objet d'inspections régulières, incluant la vérification des électrodes, des batteries et des dates de péremption, afin d'en assurer le bon fonctionnement ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de **MÉDICAL, CONSEIL & CIE INC.** au montant de **1 194,56 \$**, plus taxes.

**ET QUE** la directrice générale soit mandatée pour effectuer les suivis suivants, sur une base annuelle :

1. Consigner les dates de vérification des trousse médicales et des défibrillateurs.

2. Faire effectuer une inspection complète des défibrillateurs situés dans les deux bâtiments, incluant les essais fonctionnels requis par le fabricant.
3. Tenir à jour un registre de suivi consignant les dates de vérification des trousseuses médicales et des défibrillateurs ainsi que les interventions réalisées.
4. Présenter un rapport de conformité au comité de santé et sécurité une fois les inspections et renouvellements complétés.

-ADOPTÉE-

## **15.2 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE ROUE POUR LE CHARGEUR SUR ROUES (VIEUX)**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0489**

**ATTENDU QUE** le chargeur sur roues actuellement utilisé au garage pour les opérations de chargement des camions constitue un équipement essentiel au bon déroulement des activités ;

**ATTENDU QUE** l'une des roues de cet équipement est défectueuse et doit être remplacée afin de garantir la sécurité du personnel, la conformité des opérations et la continuité des services ;

**ATTENDU QUE** le maintien en bon état de fonctionnement du chargeur sur roues est nécessaire pour éviter toute interruption des activités et prévenir d'éventuels risques opérationnels ;

**ATTENDU QUE** des demandes de soumission ont été effectuées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'acquisition d'une roue neuve chez PNEUS F.M. au montant de 2 050.00 \$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

## **15.3 PAIEMENT DE FACTURES POUR RÉPARATIONS DU TRACTEUR**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0490**

**ATTENDU QUE** des réparations ont été effectuées sur le tracteur afin d'assurer son bon fonctionnement et la sécurité des opérations ;

**ATTENDU QU'**une première intervention a eu lieu en août 2025, portant sur le remplacement de la fourchette d'embrayage (clutch) ainsi que du bearing ;

**ATTENDU QU'**une seconde intervention a été nécessaire au mois de septembre 2025 pour remplacer de nouveau un bearing défectueux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Mathieu Briand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des deux factures à monsieur Rémy Beaulieu au montant de 1 500.00 \$ pour la réparation du tracteur.

-ADOPTÉE-

**15.4 EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE À LA VOIRIE**  
**RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0491**

**Se retire:** Mathieu Briand, Johanny Morneau-Briand et Marie-Pier Morneau à 20h45.

**ATTENDU QUE** l'employé de la voirie, Monsieur Jean-Philippe Lizotte, a remis sa démission en date du 20 octobre 2025;

**ATTENDU QUE** ce départ entraîne un besoin immédiat de main-d'œuvre afin d'assurer la continuité des opérations de la voirie municipale;

**ATTENDU QUE** la Municipalité employait déjà madame Émy Briand;

**ATTENDU QUE** la direction suite à une discussion avec un employé de la voirie, recommande son embauche afin de venir en soutien à la voirie et d'assurer l'entretien de la patinoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Richard Bossé

**APPUYÉ PAR :** monsieur Patrick Beaulieu

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,**

De procéder à l'embauche de madame Émy Briand au poste d'employée de la voirie. Les conditions salariales applicables sont annexées au livre des minutes sous les cotes « 239 », lesquelles font partie intégrante du présent procès-verbal comme si elles y étaient reproduites au long.

De retour Mathieu Briand, Johanny Morneau-Briand et Marie-Pier Morneau à 20h46.

-ADOPTÉE-

## **15.5 APPUI AUX PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRICOLES DU BAS-SAINT-LAURENT**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0492**

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent est une région acéricole stratégique et reconnue à l'échelle provinciale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les huit MRC de la région comptent 695 entreprises acéricoles exploitant plus de 10,2 millions d'entailles ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces entreprises ont produit 47,4 millions de livres de sirop d'érable en 2025, d'une valeur de 157 millions de dollars ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette production représente plus de 20 % de l'ensemble de la production acéricole du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente conclue en mai 2025 entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), telle qu'annoncé par la ministre des Forêts, prévoyait l'aménagement de 2 000 hectares de nouvelles érablières en forêt publique au Bas-Saint-Laurent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le MRNF envisage maintenant de limiter ce développement à moins de 1 000 hectares, ce qui entraînerait la perte de quelque 215 000 entailles potentielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réduction compromettrait des investissements estimés à 21,5 millions de dollars et mettrait en péril les projets de nombreuses entreprises acéricoles de la région;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Johanny Morneau-Briand

**APPUYÉ PAR** : monsieur Patrick Beaulieu

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata appui les producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts :

- De respecter l'entente initiale conclue avec les PPAQ ;
- D'accorder à la région du Bas-Saint-Laurent l'intégralité des 2 000 hectares de potentiel acéricole à moyen terme (PAMT) prévus.

## **15.6 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU CONTREMAÎTRE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0493**

**ATTENDU QUE** le contremaître municipal est présentement absent pour une période indéterminée;

**ATTENDU QUE** cette absence nécessite la nomination d'une personne afin d'assurer la continuité, la supervision et la coordination des opérations du service de la voirie;

**ATTENDU QUE** la direction recommande de confier temporairement ces responsabilités à monsieur Nicolas Gagnon;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Mathieu Briand

**APPUYÉ PAR :** madame Marie-Pier Morneau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Nicolas Gagnon au poste de contremaître temporaire, et ce, pour la durée de l'absence du titulaire du poste.

Le mandat temporaire prend effet à compter du 6 novembre 2025 et se termine au retour officiel du contremaître en poste.

Les conditions salariales et les responsabilités associées à cette fonction temporaire applicables sont annexées au livre des minutes sous les cotes « 240 », lesquelles font partie intégrante du présent procès-verbal comme si elles y étaient reproduites au long.

-ADOPTÉE-

## **15.7 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'AUGMENTER L'ENVELOPPE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) DESTINÉE AUX CITOYENS**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0494**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme RénoRégion (PRR) vise à soutenir les propriétaires à revenu faible ou modeste dans la réalisation de travaux essentiels pour corriger des défectuosités majeures de leur résidence ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande pour le Programme RénoRégion est particulièrement élevée sur le territoire du Témiscouata, où un grand nombre de résidences nécessitent des travaux essentiels ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe budgétaire actuellement attribuée ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins des citoyens et entraîne des listes d'attente importantes, soit 122 demandes à ce jour ;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien de modalités plus souples et adaptées à la réalité des milieux ruraux est essentiel pour assurer l'efficacité et l'équité du programme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Johanny Morneau-Briand

**APPUYÉ PAR** : madame Josiane Lauzier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil demande une augmentation significative de l'enveloppe financière allouée au PRR afin de répondre aux besoins croissants, notamment dans la région du Témiscouata où les demandes sont particulièrement nombreuses ;

**QUE** la présente résolution soit transmise à :

- la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- le député de la circonscription concernée ;
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- les municipalités de la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE

#### **15.8 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX PERSONNE SINISTRÉES (CROIX-ROUGE)**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 01-12-0495**

**CONSIDÉRANT** la réception de l'entente de service aux personne sinistrées couvrant la période décembre 2025 à novembre 2026;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé et appuyé par madame Marie-Pier Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers

présent d'autoriser le paiement de 0.21 \$ per capita sur 1344 de population pour un montant totale de 282.24 \$.

ADOPTÉE

#### **16- PÉRIODE DE QUESTIONS :**

À la période de question, une personne à adresser trois questions aux membres du conseil et ces derniers ont été répondu à la satisfaction de l'intervenant.

## **17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h01.

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

---

Mélissa Lord,  
Mairesse

---

Marie-Josée Corbin  
Directrice générale/greffière-trésorière